



DEVENEZ

EDUCATEUR SPORTIF

BPJEPS certifié

ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS - Spécialité Sports Collectifs



## Les Objectifs

Obtenir la compétence d'encadrer et animer, à destination des différents publics, des séances sportives dans les familles d'activités physiques et d'animations sportives suivantes :

- Les divers sports collectifs
- L'entretien corporel
- La pratique des jeux ludiques ou jeux sportifs
- Les activités en espace naturel

**PROCHAINE  
SESSION**

**du 16/09/2024  
au 23/06/2026**

Nos sites :

Bordeaux, Pont-du-Casse, Courbevoie, Irissarry

# BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

Alternance : 921 h de formation sur 22 mois

+ de 70 % du temps en structure

Pour devenir un éducateur sportif professionnel et diplômé

## La formation

- > Concevoir des projets d'animations sportives
- > Conduire des séances d'animations sportives adaptées au public
- > Conduire des cycles d'apprentissage, compétitions
- > Être capable d'adapter la séance proposée selon le public
- > Créer des événements, trouver de nouveaux financements
- > Devenir un éducateur sportif professionnel polyvalent et diplômé

## Le titre

- > BPJEPS Niveau 4 (équivalent baccalauréat)
- > Inscrit au RNCP sous le numéro 37191
- > Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- > Date de publication : 03/01/2023  
Date d'échéance : 01/03/2028
- > Certification selon le référentiel diplôme  
(<https://www.legifrance.gouv.fr/lodai/id/JORFTEXT000033105450/>)

## Les compétences

- > Encadrer et conduire des actions d'animation des activités pour tous.
- > Organiser et gérer des activités pour tous.
- > Communiquer à propos des actions de la structure.
- > Assurer la Sécurité des pratiquants.
- > Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités pour tous.

## Les prérequis

- > Avoir 18 ans, réussi les TEP, le PSC1, un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- > Être licencié(e) joueur(euse) depuis + de 3 ans dans la fédération sportive de la mention choisie et être actuellement licencié(e).

**Prérequis uniquement liés à la spécialité Sports collectifs**

## Le contrat d'apprentissage

### LES + POUR L'APPRENTI

- > Se former à un métier grâce à l'alternance et obtenir un diplôme
- > Bénéficier du statut de salarié
- > Bénéficier de la prise en charge de la formation et d'un accompagnement personnalisé
- > Se construire une expérience de terrain et une place dans une structure
- > Pérenniser son emploi

### LES + POUR L'EMPLOYEUR

- > Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (UC1 à UC2)
- > Des modules de formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure affiliée aux fédérations concernées
- > Une aide jusqu'à 6 000 € la 1ère année de contrat
- > Une exonération partielle des charges patronales

**FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

## INFOS PRATIQUES

### > Lieu de Formation :

Maison des Associations

📍 2 rue de la Laurendanne

47480 Pont-Du-Casse

✉ [contact@stadeformation.fr](mailto:contact@stadeformation.fr)

### > Jours de formation en centre :

Le lundi et le mardi

### > Coordinateur pédagogique :

**Jean-Luc** : 06.63.28.37.55 - [contact-agen@stadeformation.fr](mailto:contact-agen@stadeformation.fr)

### > Tarifs :

En contrat d'apprentissage la formation est prise en charge selon le coût du contrat.

Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H \*\*

Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.

Avec prise en charge Pôle Emploi : 8,50 €/H \*\*

\*\* hors certifications et frais de dossier.

- > Résultat de la promo 2021-2023 : 100% d'obtention du diplôme